

AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE

En application de l'article R.121-19 du Code de l'Environnement

Projet de parc agrivoltaïque de Débaillade Commune de Saint-Hilaire-la-Treille (87190)

Objet de la concertation préalable :

La Société ABO Energy dont le siège social est situé 1 Rue de la Soufflerie à Toulouse (31500) développe un projet agrivoltaïque d'une surface d'environ 20 hectares pour une puissance totale d'environ 10 MWc.

Le développement de ce projet sur la commune de Saint-Hilaire-la-Treille fait l'objet d'une concertation préalable du public à l'initiative d'ABO Energy.

Durée de la concertation préalable :

La concertation préalable se déroulera du mercredi 18 juin au samedi 05 juillet 2025 inclus.

Modalités de la concertation préalable :

Pendant toute la durée de la concertation :

Le dossier de concertation sera disponible pour consultation :

- En mairie de Saint-Hilaire-la-Treille pendant les heures et jours habituels d'ouverture au public ;
- Dans sa version électronique téléchargeable sur la page internet du projet :
www.aboenergy.com/fr/zone-information/nos-projets/nouvelleaquitaine/saint-hilaire-la-treille.html

Afin de vous présenter le contenu du dossier de concertation et de répondre à vos questions éventuelles, une **permanence publique** sera assurée le **Mercredi 18 juin 2025 de 16h à 20h en mairie de Saint-Hilaire-la-Treille** (Salle du Conseil Municipal). Merci de vous inscrire auprès du responsable du projet avant le 15 juin (06 07 14 91 41 ; benoit.rimour@aboenergy.com).

Des observations et propositions pourront être adressées :

- par écrit sur le registre ouvert à la mairie de de Saint-Hilaire-la-Treille (annexe du dossier) ;
- par correspondance à l'adresse suivante :
ABO Energy, à l'attention de Benoit Rimour - 1 Rue de la Soufflerie - 31500 Toulouse ;
- par voie électronique, à l'adresse suivante : benoit.rimour@aboenergy.com.

A l'issue de la concertation :

Le responsable du projet d'ABO Energy recueillera les avis formulés. Le bilan de cette concertation sera rendu public. Il sera disponible en mairie de Saint-Hilaire-la-Treille ainsi que dans sa version électronique téléchargeable sur la page internet du projet pendant deux mois. Le maître d'ouvrage indiquera les mesures qui seront mises en place pour répondre aux enseignements qu'il tire de la concertation.